

Converti au christianisme, un père de famille expulsé en Iran où l'attend la décapitation !

écrit par Jacques Martinez | 7 février 2024



Où va la France ! À moins qu'Attal aide Ata ?

Entre un jeune Russe resté en France, ce qui lui a permis d'assassiner Dominique Bernard, professeur à Arras, et une famille chrétienne avec deux jeunes enfants dans le désarroi : le père, anciennement musulman converti au christianisme, est en passe d'être expulsé vers l'Iran où la décapitation l'attend !

Quelle est cette administration aveugle qui « règne » en France ! Dont une justice quelque peu déboussolée... Ses plateaux se sont irrémédiablement décrochés... Ils sont à terre...

Comment l'administration française peut-elle être aussi versatile et incompréhensible ?

En 2008, grâce » à l'action d'associations « caritatives » françaises criminelles compte tenu du résultat de leur action elle s'est montrée incapable d'expulser vers le Caucase une famille russe dangereuse puisque le fils, fiché S et en situation irrégulière, Mohammed Mogouchkov, a assassiné, le 13 octobre dernier le professeur Dominique Bernard du lycée Gambetta à Arras (Pas-de-Calais).
□(D'ailleurs, pendant que j'écris cet article, j'apprends, ce mardi, que cet assassin (pardon, M. le juge : « présumé ») a expliqué sa préméditation et que c'était précisément ce professeur qu'il visait parce que celui-ci symbolisait la haine que, lui, « grand » justicier anti-France, a des valeurs républicaines françaises !)

□Que ressentent les membres des associations qui lui ont permis de rester en France en 2008 et d'assassiner en 2023 ce professeur ! En sont-ils fiers ? Ont-ils le moindre brin de honte ?

Et, entre 2018 et 2024, lors d'une affaire diamétralement opposée –religieusement parlant-, cette même administration

a décidé d'expulser une famille d'origine iranienne qui, elle, a rejeté l'islam pour devenir chrétienne ! Et vers quel pays « neutre » est expulsé le père ? Mais vers l'Iran, voyons ! À croire que le système neuronal des cerveaux de nos hauts fonctionnaires a beugué et qu'il est resté coincé sur la période du Shah Mohammad Reza Pahlavi. Shah que Valéry Giscard d'Estaing aidé, en cela, par les Etats-Unis, a lâchement abandonné après avoir hébergé avant de l'envoyer en Iran, l'Ayatollah Khomeini ! On voit ce que cela donne en 2024 ! Les services de M. VGE avaient dû pourtant l'en prévenir ! Savent-ils, ces administratifs, que, pour une autorité musulmane, un musulman qui a renié l'islam, surtout pour se convertir au christianisme, ne mérite qu'une sentence : la mort par décapitation en public sous les applaudissements de la foule ?

Comme le père de cette FAMILLE CHRÉTIENNE l'a déclaré sur France3 Occitanie :

« Si nous rentrons en Iran, nous serons arrêtés à l'aéroport. Les enfants seront envoyés dans des foyers et ma femme et moi irons en prison avant d'attendre notre condamnation. »

Condamnation qu'il est facile de prévoir : la peine capitale ! Et en public pour le spectacle puisque, depuis l'exil du Shah, toute autre réjouissance musicale ou théâtrale est proscrite ! Il faut bien y distraire le plus souvent possible le bon peuple iranien !



Actuellement, lorsqu'il marche dans Perpignan où la famille a trouvé refuge et l'appui des fidèles du centre chrétien du Roussillon, ce père ne peut apaiser sa crainte : « Chaque jour, j'imagine qu'on m'arrête dans la rue. »

Et quelle raison ont trouvé les fonctionnaires ? Le malheureux père de famille n'a pas su les convaincre de « la sincérité de sa foi » ! On croit rêver ! Quel croyant peut prouver ce qu'il pense d'une religion ??? La foi ou non n'est qu'une intime conviction qu'il ne sera pas possible de prouver ni lors d'un encéphalogramme, ni en raison du rythme cardiaque, ni par des gargouillis à l'abdomen !!!

C'est d'ailleurs la ligne de défense de l'avocat de la famille Fathimaharlooëi, Me Gérard Brivet Galaup :

« J'aimerais qu'on m'explique : comment fait-on pour juger d'un sentiment aussi intime que la foi ? C'est déjà rationnellement impossible ! »

D'où sa remarque :

« Il est par ailleurs très étonnant que la juridiction d'une République laïque s'arroge le droit de statuer sur la

sincérité d'une conversion. »

Il note d'ailleurs que « des faits objectifs » ont déjà été constatés à savoir que c'est avec assiduité que cette famille fréquente l'Église Protestante de Perpignan et que leur second enfant porte un nom chrétien.

En effet, cet enfant est né en France (donc lui inexpulsable). Alors que son aîné est né en Turquie, après leur fuite d'Iran. □ En Iran où tous deux étaient infirmiers à Chiraz, l'ancienne capitale iranienne chère au Shah d'Iran, ville que j'ai eu le privilège de visiter en août 1971, donc du temps du Shah, lors du rallye RTL Paris-Persépolis en... 2CV !.

Ata et sa compagne s'y sont mariés. Se liant d'amitié avec le fils d'un pasteur évangélique originaire d'Arménie, ils ont alors été convaincus par la foi chrétienne que prêchait ce religieux : ils se sont convertis mais, évidemment, dans la clandestinité. Sauf que le père de la jeune-femme l'apprend et les menace, elle et son gendre, de les dénoncer à la police des mœurs !

□ **Dès lors, tous deux connaissaient le jugement suprême qu'ils risquaient car, en pays musulmans, l'apostasie, c'est-à-dire l'abandon de la foi religieuse, ne requiert qu'un seul jugement...**

-Quand c'est côté chrétien vers une autre religion, même l'islam, aucun prêtre n'ira couper la tête de l'apostat ! Mais si cela concerne l'abandon de l'Islam, on « ne risque pas » de perdre la tête, on est « certain » de la perdre !-

Et ce jugement, c'est qu'il s'agit d'un crime tout simplement passible de peine de mort !

Donc, il faut croire que les fonctionnaires français l'ignorent...



Ce que n'ignoraient pas les époux Fathimaharlooei ! Dès lors que son beau-père les menaçait de les dénoncer, Ata convainquit son épouse qu'il leur fallait immédiatement quitter l'Iran. Et, peu après avoir quitté leur pays, donc sur la route de l'exil, la jeune femme apprend qu'elle est enceinte ! Leur premier enfant naîtra en Turquie. Mais ils ne s'y arrêtent pas. Ils reprennent leur parcours de fuyards.

□Ils arriveront en France donc à Perpignan en 2018.

Depuis, ils tentent d'obtenir l'autorisation de l'administration française de s'installer dans cette ville où, infirmiers de profession, ils auront rapidement un emploi.

Mais voilà, les juges « ne ressentent pas » la... foi chrétienne du couple !

Comme le fait remarquer leur avocat, si les juges français ne parviennent pas à se convaincre de la foi chrétienne de ce couple, une chose est certaine à plus de 100% : « *Les autorités iraniennes, elles, sont convaincues de la sincérité de la foi chrétienne des Fathimaharlooei.* »

France 3 note que, juste après les cours de français que lui et son épouse continuent de suivre à l'université, le père

leur a fait part de sa crainte en raison de son OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) :
« *Chaque jour, j'imagine quelqu'un dans mon dos qui m'arrête dans la rue, comme dans un mauvais film.* »

Pourtant depuis 2018, lui et son épouse se sont engagés dans une association locale et une maison de quartier. Pour travailler légalement, lui aurait néanmoins besoin de papiers. Son avocat espérait qu'il puisse entrer dans la liste des métiers en tension de la nouvelle loi asile immigration mais l'OQTF est venue contrarier leurs souhaits. Depuis la mi-décembre, Ata est effectivement obligé de quitter la France, sous peine d'expulsion. Et au grand étonnement de son avocat, la décision ne le concerne que lui : pas sa femme ni ses enfants.

Pour la préfecture des Pyrénées-orientales qui a émis cette OQTF, ce n'est que la suite logique des décisions prises par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) puis par la CNDA (Cour nationale du droit d'asile), « *organismes indépendants seuls habilités à juger des risques encourus en cas de retour dans le pays d'origine et d'octroyer à ce titre une protection internationale* ».

D'où la réaction de Me Brivet Galaup :

« Je veux bien admettre que les OQTF surviennent automatiquement après le refus d'une demande d'asile mais il ne faut pas oublier que derrière ces décisions, il y a des êtres humains ».

En outre, cette OQTF ayant été adressée à l'ancien domicile d'Ata Fathimharlooei, Me Brivet Galaup n'a pu formuler un recours dans les délais autorisés. Il compte donc s'opposer au refus de son recours, pour contester, à terme, « la raison d'être de cette OQTF », qui porte d'après lui « atteinte au droit à la vie, à la liberté religieuse et à d'autres fondamentaux de la démocratie française. »

□ Quel espoir reste-t-il à la famille Fathimharlooei ? Celui

que leur réservera leur foi et leurs prières ! Ou, plus concrètement, qu'Attal aide Ata ?

Jacques MARTINEZ, journaliste, ancien chef d'infos à RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...